



Changement de volets et obligations contractuelles

Par Visiteur

En 2005, nos voisins ont changer leurs volets (volets battants;avant c'était des persiennes)

Ils donnent sur notre entrée, atout moment on peut les recevoir a travers la figure puisqu'ils dépassent la limite de leur façade et donnent sur notre prpriété.

Peut on leur demander de remettre des persiennes ou des volets roulants

Par Visiteur

Chère madame,

en 2005, nos voisins ont changer leurs volets (volets battants;avant c'était des persiennes)

Ils donnent sur notre entrée, atout moment on peut les recevoir a travers la figure puisqu'ils dépassent la limite de leur façade et donnent sur notre prpriété.

Peut on leur demander de remettre des persiennes ou des volets roulants

Non, malheureusement.

En effet, il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire empêchant à un propriétaire d'avoir des volets battants.

Il n'y a guère que si cela vous cause un préjudice effectif, et donc si quelqu'un est blessé que vous pourrez alors prétendre à une indemnisation, encore que même dans ce cas, vous ne pourrez obtenir l'enlèvement du volet.

Très cordialement.